

Séance du 06 mars 2026

L'an 2026 le 6 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	0 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme PALIX Fabienne, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procuratior(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Date de la convocation
13 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, M. PASERO Fabien

Date d'affichage
25 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme SAIMMAIME Isabelle

10 mars 2026
et publication du
25 mars 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marie-Noëlle LAVILLE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 6 mars 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	53 331,20
- un excédent reporté de :	54 995,54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	108 326,74
- un excédent d'investissement de :	20 233,94
- un excédent des restes à réaliser de :	2 664,14
Soit un excédent de financement de :	22 898,08

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	108 326,74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	108 326,74

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	20 233,94
--	-----------

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT MARTIN SUR LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance

